

Baromètre 115 SIAO [Janvier - Juin 2019]

Bourgogne-Franche-Comté

Le baromètre 115 SIAO de Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans l'actualité des politiques publiques de cohésion sociale en mettant en avant un état des lieux de la région, qui pourra alimenter la nouvelle stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté déployée en 2018 par le gouvernement actuel. Il fait également écho au plan quinquennal pour le "Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme" (2018-2022), qui propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile, en instaurant un accès direct au logement comme condition préalable et nécessaire à la réinsertion et à la lutte contre l'exclusion.

Ce baromètre suit en effet l'évolution des demandes d'hébergement d'urgence et d'insertion de la région et les réponses qui sont apportées aux personnes, ainsi que les caractéristiques des ménages concernés. Il fournit ainsi des indicateurs objectifs qui aident à éclairer l'efficience de la prise en charge des personnes par le dispositif d'hébergement et produit de la connaissance sur les profils des ménages demandeurs. En lien avec la politique publique du "Logement d'abord", il s'attache également à observer l'orientation des ménages vers le logement par les SIAO.

Les données statistiques sont issues des données brutes anonymisées saisies par les huit SIAO de la région qui enregistrent quotidiennement l'activité 115 et insertion via le logiciel SI SIAO. Depuis 2010 en effet, les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) centralisent l'ensemble des demandes d'hébergement d'urgence et d'insertion, via la plateforme téléphonique du 115 et les commissions d'évaluation / d'orientation. Ces données concernent les ménages sans logement et mal logés ayant fait la démarche d'appeler le 115 pour un hébergement d'urgence ou de déposer un dossier de demande d'accès à l'hébergement ou au logement auprès du SIAO de leur département. La conduite d'études complémentaires permettrait de compléter ces données par une observation des ménages n'ayant pas recours aux SIAO-115. En termes de contexte, notons le changement de système d'information au profit de SI-SIAO qui reste récent et entraîne encore des modes de saisie hétérogènes.

Les données présentée dans ce rapport sont relatives aux personnes (on comptabilise les adultes et les enfants) ou aux ménages. Les compositions des ménages analysées sont : les personnes isolées (hommes seuls, femmes seules, mineurs isolés), les familles (couples avec enfants, familles monoparentales, groupes avec enfants), les couples ou groupes d'adultes sans enfant. Les données sont également présentées selon le type de demande : volet urgence (correspondant aux appels au 115) et volet insertion (correspondant aux dossiers examinés en commission SIAO).

URGENCE - LES DEMANDES ET LES RÉPONSES



Méthodologie: les appels au 115 donnent lieu à des demandes de prestations ou des demandes d'hébergement d'urgence. Les demandes de prestations sont exclues de l'observation. Ainsi, le terme « demande » désigne dans le baromètre uniquement les demandes d'hébergement d'urgence. On compte une demande d'hébergement par jour et par personne, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants.

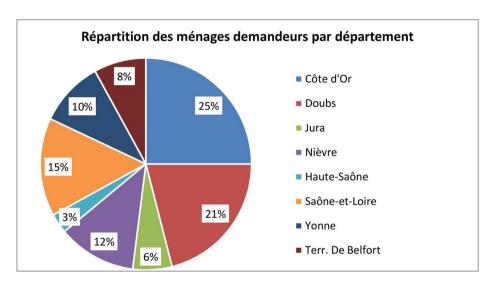
51 207 demandes d'hébergement enregistrées par les 115 de Bourgogne-Franche-Comté au 1er semestre 2019

Du 1er janvier au 30 juin 2019, les 115 des huits départements ont enregistré 51 207 demandes d'hébergement, soit en moyenne 8 534 demandes par mois.

Certains ménages doivent réitérer leur demande d'hébergement avant de se voir proposer une place, parfois sans garantie de continuité, quand d'autres ne seront jamais hébergés. 6 232

personnes ont sollicité le 115 pour un hébergement d'urgence au 1er semestre 2019 (soit 4 986 ménages).

†† 4 875 †† 1 357



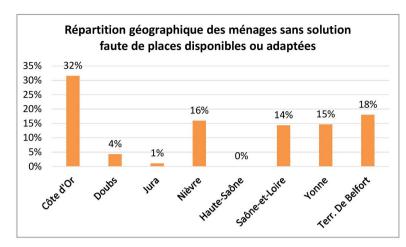
Parmi les 51 207 demandes, 39 621 ont donné lieu à un hébergement (3 002 ménages) et 11 326 n'ont pas donné lieu à un hébergement (2 986 ménages). Les demandes restantes ont été différées.

Un même ménage peut avoir obtenu les deux réponses, c'est-à-dire qu'une de ses demandes a pu donner lieu à un hébergement au contraire d'une autre de ses demandes sur la même période.



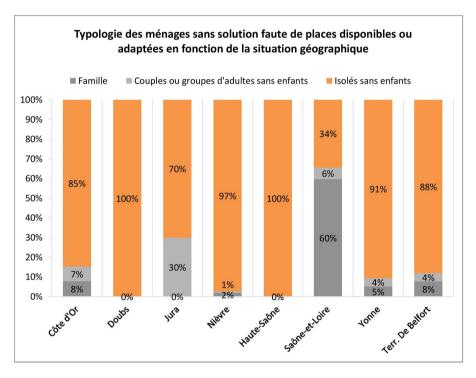
En particulier, les refus pour absence de places disponibles ou adaptées constituent un tiers des demandes n'ayant pas donné lieu à un hébergement. Ils passent à 45 % en avril, 51 % en mai et 49 % en juin correspondant aux fermetures de places hivernales et à la reprise des expulsions locatives.

Ainsi, on constate un dimensionnement du parc d'hébergement d'urgence en inadéquation avec les besoins exprimés par les ménages demandeurs. Il peut s'agir d'un manque de place pour répondre au volume de demandes, mais aussi de places inadaptées (à la composition familiale, au lieu géographique de la demande, au non-accueil d'animaux par exemples).



Les ménages qui n'ont pu être hébergés faute de places disponibles ou adaptées sont principalement situés en Côte d'Or, Territoire de Belfort et Nièvre.

Concernant la typologie de ces ménages, ce sont principalement des personnes isolées sans enfants qui sont majoritairement touchées par ce manque de places. Sauf en Saône-et-Loire où ce sont les familles les principales concernées, en raison d'un parc d'hébergement dimensionné essentiellement pour l'accueil de personnes isolées.



Des disparités entre les départements

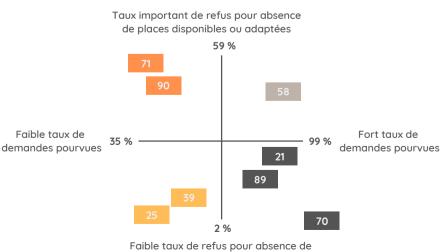
Le taux de demandes pourvues (c'est-à-dire ayant donné lieu à un hébergement) est fortement variable selon les départements, et ce pour des motifs différents. On distingue quatre principales tendances :

1. Le taux de demandes pourvues est important et le taux de refus pour absence de places disponibles ou adaptées est faible.

2. Le taux de demandes pourvues est important, mais le taux de refus pour absence de places disponibles ou adaptées est important.

3. Le taux de demandes pourvues est faible, mais cela ne s'explique pas ou peu par une absence de places disponibles ou adaptées.

4. Le taux de demandes pourvues est faible et cela s'explique en grande partie par une absence de places disponibles ou adaptées.



Ainsi, de façon variable selon les départements, plusieurs demandes d'hébergement n'ont pas été pourvues pour d'autres motifs qu'une absence de places disponibles ou adaptées :

	21		25		39		58		70		71		89		90	
	Nbre	%														
Absence de places compatibles avec la composition du ménage	37	1%	0	0%	10	4%	5	1%	0	0%	1224	56%	49	4%	19	1%
Absence de places disponibles	810	29%	54	2%	8	3%	262	55%	1	3%	72	3%	218	20%	857	55%
Fin de prise en charge 115	55	2%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	22	1%	3	0%	0	0%
Information non renseignée	293	11%	20	1%	0	0%	2	0%	0	0%	2	0%	0	0%	0	0%
La personne a pu se maintenir dans l'hébergement où elle était	594	21%	3	0%	34	13%	0	0%	0	0%	8	0%	348	31%	4	0%
La personne n'a pas rappelé le 115	413	15%	2	0%	20	8%	13	3%	0	0%	39	2%	10	1%	0	0%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux	75	3%	1	0%	4	2%	0	0%	0	0%	2	0%	6	1%	0	0%
Personne ne relevant pas du 115	60	2%	6	0%	10	4%	1	0%	0	0%	25	1%	65	6%	105	7%
Refus de la structure d'accueillir la personne	84	3%	25	1%	17	6%	0	0%	0	0%	8	0%	24	2%	21	1%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur (pathologie lourde, animal)	11	0%	4	0%	2	1%	1	0%	0	0%	0	0%	3	0%	0	0%
Refus lié au comportement de l'usager (problèmes d'agressivité, de psychotropes)	4	0%	3	0%	1	0%	5	1%	1	3%	0	0%	22	2%	0	0%
Renvoi de la personne vers son réseau (famille, proche)	0	0%	4	0%	0	0%	3	1%	0	0%	0	0%	22	2%	0	0%
Statut administratif de la personne	6	0%	2695	93%	41	15%	0	0%	0	0%	13	1%	5	0%	0	0%
Autre	14	1%	0	0%	0	0%	1	0%	0	0%	2	0%	1	0%	17	1%
Condition d'accueil inadaptée	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	0%	0	0%
Départ volontaire de la personne	6	0%	2	0%	0	0%	4	1%	4	13%	14	1%	7	1%	1	0%
Eloignement géographique / manque de transports en commun	1	0%	0	0%	4	2%	0	0%	1	3%	194	9%	53	5%	0	0%
Exclusion due au comportement	2	0%	0	0%	0	0%	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
La personne a raccroché	1	0%	0	0%	7	3%	0	0%	0	0%	13	1%	10	1%	0	0%
La personne a trouvé une autre solution	190	7%	17	1%	24	9%	29	6%	2	6%	106	5%	69	6%	281	18%
La personne ne s'est pas présentée	116	4%	61	2%	24	9%	141	30%	22	71%	204	9%	83	7%	230	15%
Problème de mobilité (handicap)	2	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	0%	0	0%	2	0%
Refus de la proposition	8	0%	1	0%	51	19%	5	1%	0	0%	218	10%	108	10%	9	1%
Refus de se séparer des animaux qui l'accompagnent	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	7	0%	1	0%	0	0%
Refus de se séparer des personnes qui l'accompagnent	0	0%	0	0%	9	3%	0	0%	0	0%	28	1%	4	0%	3	0%
Total général	2782	100 %	2898	100 %	266	100 %	473	100 %	31	100 %	2204	100 %	1114	100 %	1549	100 %

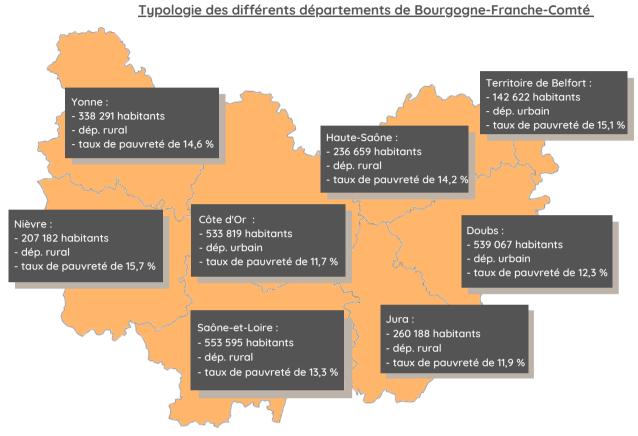
<u>Légende</u>: en gris, les items pris en compte dans le calcul du taux national de "demandes non pourvues" de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

Eléments de lecture :

On retrouve dans ce tableau les constats présentés précédemment concernant l'absence de place disponibles ou adaptées dans les départements de Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et du Territoire de Belfort.

Le taux important (93%) de refus pour "Statut administratif de la personne" dans le Doubs s'explique par la tenue dans ce département d'une instance de régulation hebdomadaire, durant laquelle sont traitées les situations des ménages étrangers demandeurs.

Les disparités territoriales sont également à mettre en lien avec les différentes typologies des départements, ainsi qu'avec les différentes modalités de déploiement et de gestion de l'offre d'hébergement, comme le résume la cartographie ci-après :



Sources : Atlas de la cohésion sociale en Bourgogne-Franche-Comté - Novembre 2018, Insee

INSERTION - LES DEMANDES ET LES RÉPONSES

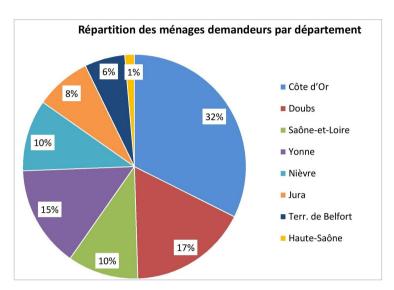


<u>Méthodologie</u>: les données concernant les demandes d'insertion (hébergement, logement avec ou sans accompagnement) sont issues de l'activité des commissions d'orientation des SIAO des huit départements.

<u>2 664 demandes d'accès à l'hébergement et au logement enregistrées par les SIAO de Bourgogne-Franche-Comté au 1er semestre 2019</u>

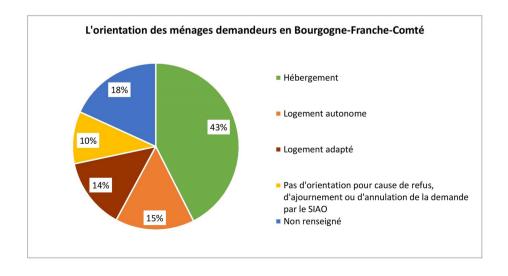
Du 1er janvier au 30 juin 2019, les SIAO des huits départements ont enregistré, en parallèle de l'activité du 115, 2 664 demandes d'accès à l'hébergement et au logement, soit en moyenne **222 dossiers reçus par mois**.



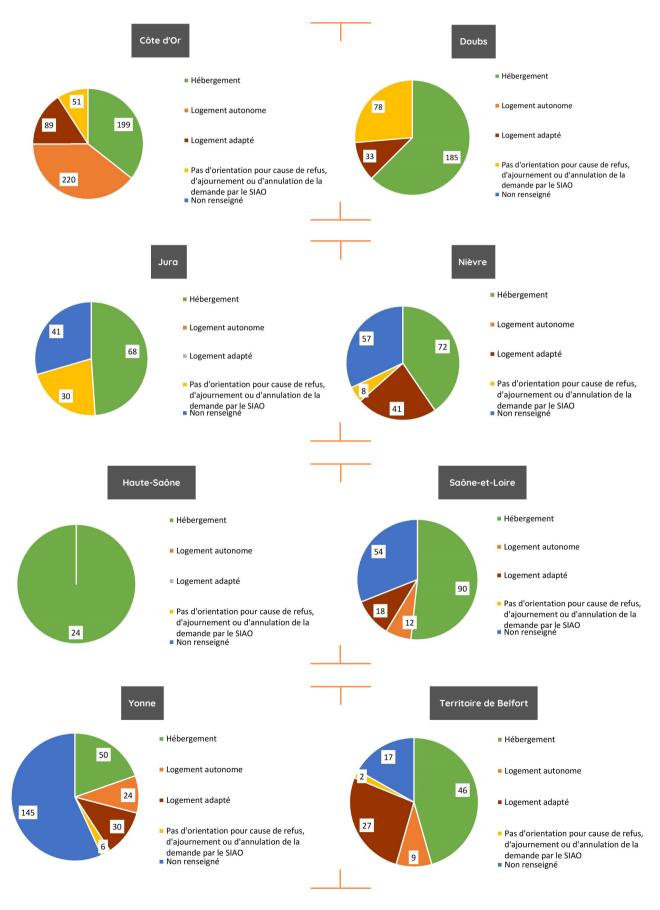


Près d'un tiers des ménages demandeurs (32 %) sont situés en Côte d'Or et plus d'un quart (17 %) dans le Doubs. Au total, près de la moitié des ménages demandeurs sont concentrés sur ces deux départements. Cette proportion ne traduit pas uniquement une concentration des besoins d'accès à l'hébergement et au logement autour des deux bassins d'emplois dijonnais et bisontins. Elle peut être aussi significative de pratiques de non-recours de la part des ménages sans logement ou mal logés ainsi que d'une orientation moins systématique de ces ménages vers les SIAO dans les autres départements.

Parmi les ménages demandeurs, 43 % ont été orientés vers l'hébergement, 15 % vers un logement de droit commun (public ou privé) et 14 % vers un logement adapté (pensions de famille, résidences sociales..).

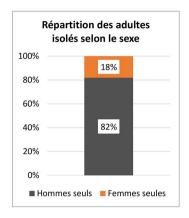


Les orientations sont très disparates selon les départements. Dans certains départements en effet, l'admission en logement adapté ne relève pas d'une orientation en commission SIAO. Il en est de même pour les entrées en logement de droit commun (avec ou sans mesure d'accompagnement) qui relèvent plus ou mois d'autres procédures. Ceci explique en partie pourquoi l'orientation des ménages demandeurs puisse faire l'objet d'un renseignement variable selon les SIAO départementaux.



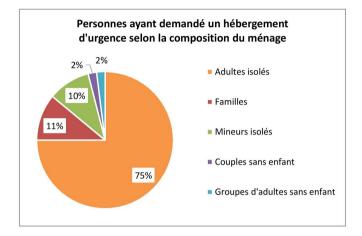
CARACTERISTIQUES DES PUBLICS

Caractéristiques des ménages concernés



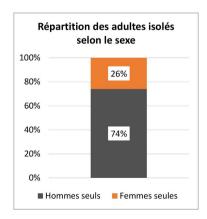
Concernant l'hébergement d'urgence, les ménages demandeurs sont essentiellement des adultes isolés : en grande partie des hommes, publics usuels des dispositifs d'hébergement d'urgence. Arrivent ensuite les familles (11 %) et les mineurs isolés (10 %).

Les femmes seules avec enfants représentent 45 % des familles ayant fait appel au 115 pour un hébergement d'urgence en Bourgogne-Franche-Comté.



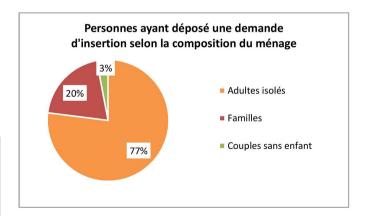
Davantage de mineurs isolés dans la Nièvre et sur le Territoire de Belfort

Les mineurs isolés représentent une part relativement importante des ménages ayant fait appel au 115 dans la Nièvre (44 %) et sur le Territoire de Belfort (24 %), comparé aux autres départements.

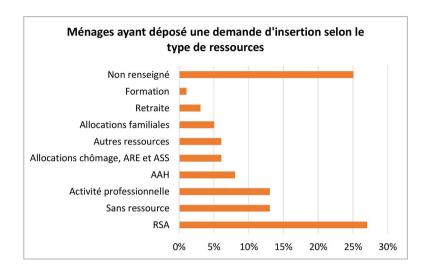


Concernant les demandes dites d' "insertion" (demandes d'accès à l'hébergement ou au logement via les commissions SIAO), on retrouve une part similaire d'adultes isolés (quoique moins masculins), mais une proportion plus importante de familles (20 %).

Les femmes seules avec enfants représentent 61 % des familles ayant déposé un dossier de demande d'hébergement ou de logement auprès d'une commission SIAO en Bourgogne-Franche-Comté.



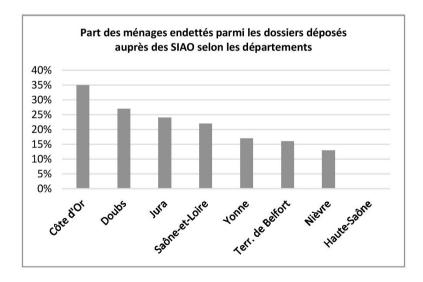
13 % des ménages ayant déposé une demande d'insertion auprès des SIAO sont sans ressource. Pour les autres, le montant moyen de leurs ressources (retirées en grande partie du RSA, d'une activité professionnelle et de l'AAH) s'élève à 701 €.



Un quart de ménages endettés

Un quart des ménages ayant déposé une demande d'insertion auprès des SIAO de Bourgogne-Franche-Comté sont en situation d'endettement. Le montant moyen de leurs dettes s'élève à 6 315 €.

La part des ménages endettés est relativement importante en Côte d'Or (35 %). En Saône-et-Loire (département arrivant en quatrième position), les 22 % de ménages endettés cumulent toutefois le montant moyen de dettes le plus important de la région (12 786 €).



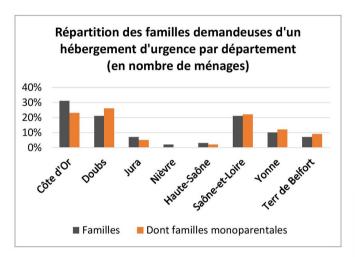
Ainsi, et dans la perspective de l'orientation prioritairement vers le logement des publics demandeurs dans le cadre de la politique du "Logement d'Abord", la question de la solvabilité des ménages est centrale. Elle se heurte à la fois à des problématiques d'accès aux ressources ou de l'insuffisance de celles-ci (jeunes de moins de 25 ans ayant peu souvent éligibles au RSA par exemple) ou encore d'endettement (locatif ou autre) parfois massif.

Malgré la forte représentation des publics isolés traditionnels parmi les demandeurs, les publics familles et les jeunes de moins de 25 ans sont en augmentation depuis plusieurs années. En conséquence, l'adaptation du parc d'hébergement ainsi que des modalités d'accueil et d'accompagnement sont nécessaires afin de prendre en compte leurs spécificités.

Lancée en 2019, la Stratégie de lutte contre la pauvreté a mis l'accent sur les enfants et les jeunes, avec la volonté d'agir contre la reproduction sociale des inégalités de génération en génération.

Focus sur la situation des familles

Du 1er janvier au 30 juin 2019, 47 % des demandes d'hébergement d'urgence ont concerné des familles (soit 24 307 demandes).



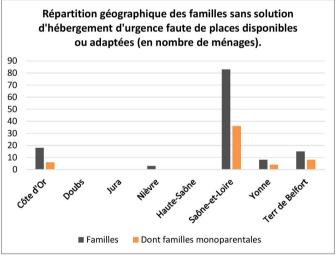
558

familles ont sollicité le 115 pour un hébergement d'urgence au 1er semestre 2019.

Dont 275 familles monoparentales



23 % de ces familles n'ont pu être hébergées en urgence en raison d'une absence de places disponibles ou adaptées.

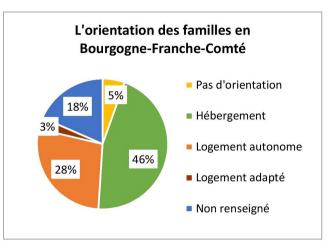


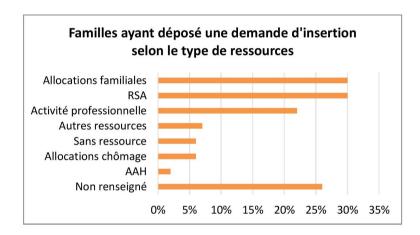
La Saône-et-Loire particulièrement concernée

L'absence de places adaptées pour les familles concerne particulièrement la Saône-et-Loire dont le parc d'hébergement d'urgence est davantage approprié pour les hommes isolés. Le fait que d'autres départements ne soient pas concernés par cette problématique ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas de familles à la rue. En effet, dans le Doubs par exemple, 91 % des demandes concernant des familles n'ont pas été pourvues mais cela s'explique par d'autres motifs de refus qu'une absence de places disponibles ou adaptées (cf. p. 4).

Sur le volet insertion, 42 % des demandes ont concerné des familles. Les familles sont davantage orientées vers le logement autonome et moins vers le logement adapté que l'ensemble des demandeurs. Le montant moyen de leurs ressources - essentiellement dopées par les prestations familiales pour faire face aux dépenses liées aux enfants - est un peu plus élevé qu'en population générale (878 €, contre 701 € pour l'ensemble des demandeurs).





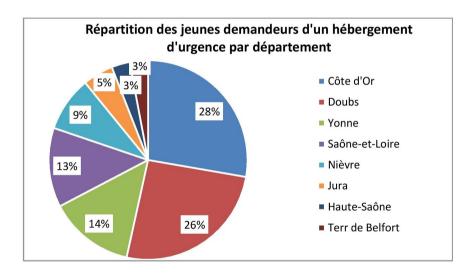


Focus sur la situation des jeunes (18 et moins de 25 ans)

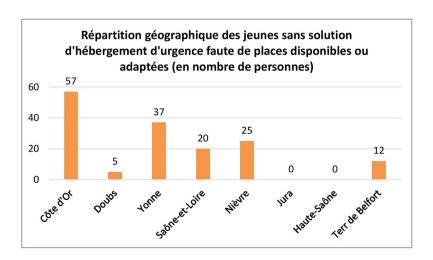
Du 1er janvier au 30 juin 2019, **11** % des demandes d'hébergement d'urgence ont concerné des jeunes de 18 et moins de 25 ans (soit 5 571 demandes).



On constate un poids relativement important des jeunes parmi l'ensemble des ménages demandeurs en Côte d'Or, dans le Doubs et dans l'Yonne.

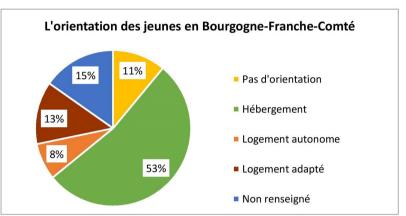


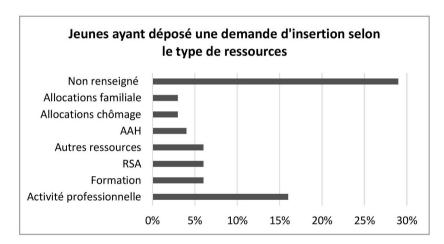
jeunes sont sans solution d'hébergement d'urgence pour cause d'absence de places disponibles ou adaptées, au 1er semestre 2019.



Sur le volet insertion, 14 % des demandes ont concerné des jeunes de 18 et moins de 25 ans. Les jeunes sont davantage orientés vers l'hébergement et moins vers le logement autonome que l'ensemble des demandeurs. Cela peut notamment s'expliquer par la grande précarité et l'isolement de ces jeunes qui compromettent leur solvabilité. Ainsi, 27 % des jeunes de 18 et moins de 25 ans sont sans ressource (contre 13 % de l'ensemble des demandeurs). Le montant moyen de leurs ressources - pour les jeunes qui en ont - est aussi plus faible qu'en population générale (575 €, contre 710 € pour l'ensemble des demandeurs).







Pour rappel, le RSA est uniquement accessible aux jeunes ayant déjà exercé une activité professionnelle ou qui assument la charge d'un enfant.

Fédération des acteurs de la solidarité Bourgogne-Franche-Comté Immeuble Dionysos

3 rue Jean Monnet 21300 CHENOVE

bfc@federationsolidarite.org

07 76 58 10 77

Baromètre réalisé en collaboration avec les SIAC 115 de Bourgogne-Franche-Comté.

